

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 30 avril 2024 de 18 heures 32, convoquée pour 19 heures, à 19 heures 06, à l'hôtel de ville, sis au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides, en la salle du conseil.

Sont présents(es): Monsieur Pierre Lortie, Maire suppléant
Monsieur Luc Cyr, Conseiller district 1
Madame Cynthia Harrisson-Tessier, Conseillère district 2
Monsieur Mario Chrétien, Conseiller district 4
Monsieur Robert Portugais, Conseiller district 5
Madame Chantal Lortie, Conseillère district 8

Sont absents(es): Monsieur Mathieu Maisonneuve, Maire
Madame Lynda Paul, Conseillère district 3
Madame Isabelle Auger, Conseillère district 6

Tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Sont également présents :
Madame Marie-Claude Sénéchal, directrice générale par intérim
Me Stéphanie Myre, greffière et directrice de la conformité municipale

119-04-24 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : M. Luc Cyr
ET RÉSOLU : à l'unanimité

À 18 heures 32, convoquée pour 18 heures 30, la séance extraordinaire, tenue le 30 avril 2024, est ouverte.

Le maire suppléant demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

120-04-24 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 116-04-24 / ACCEPTATION DE SOUMISSIONS / DÉNEIGEMENT DES RUES DE LA VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES 2024-2025 / PELLETIER EXCAVATION INC.

PROPOSÉ PAR : Mme Chantal Lortie
APPUYÉ PAR : M. Robert Portugais
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides a adopté la résolution numéro 116-04-24, intitulée « Acceptation de soumissions / Déneigement des rues de la ville de Saint-Lin-Laurentides 2024-2025 / Pelletier excavation inc. », lors de l'assemblée ordinaire du 8 avril 2024, dans laquelle la Ville octroyait le contrat pour le déblaiement des rues et trottoirs, l'épandage d'abrasif et de fondant, le soufflage, chargement et transport de la neige au site d'entreposage de neige usée de la ville pour la saison hivernale 2024-2025;

Attendu que la Ville désire apporter une modification à la résolution numéro 116-04-24;

Attendu le retrait, au 3^e paragraphe, de l'octroi du lot numéro 4 concernant le soufflage, chargement et transport de la neige au site d'entreposage de la ville pour certaines rues des secteurs 2 et 3;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Chantal Lortie, appuyé par monsieur le conseiller Robert Portugais et résolu à l'unanimité que la résolution 116-04-24 soit modifiée afin de retirer le lot numéro 4 indiqué au tableau du paragraphe 3 de la résolution initiale.

Le maire suppléant demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**121-04-24 ACCEPTATION DE SOUMISSIONS / FOURNITURE ET ÉPANDAGE
DE SOLUTION LIQUIDE DE CHLORURE 2024 /
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC /
LES ENTREPRISES BOURGET INC.**

PROPOSÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier
APPUYÉ PAR : M. Luc Cyr
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu la résolution numéro 443-12-23, intitulée : « Mandat / Union des municipalités du Québec / Achat de chlorure en solution liquide (abat-poussière) 2024 avec option de renouvellement pour 2025 et 2026 » adoptée le 11 décembre 2023, mandatant l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à demander des soumissions pour un contrat de fourniture et épandage de solution liquide de chlorure sur le territoire de la ville de Saint-Lin-Laurentides pour les années 2024-2025-2026;

Attendu que des soumissions ont été demandées pour la fourniture, la livraison et l'épandage de divers produits utilisés comme abat-poussière pour les années 2024-2025-2026 via le service de regroupement d'achat de l'UMQ;

Attendu que l'ouverture publique des soumissions relatives à l'appel d'offres #AP-2024 s'est déroulée au bureau de l'UMQ le 22 février 2024, et ce, conformément aux lois en vigueur;

Attendu que plusieurs soumissions ont été déposées au bureau de l'UMQ pour tous les lots;

Attendu que le comité exécutif de l'UMQ a confirmé l'adjudication du contrat pour les besoins de la Ville de Saint-Lin-Laurentides (lot 2D) à Les Entreprises Bourget inc. pour la fourniture, la livraison et l'épandage de solution liquide de chlorure utilisée comme abat-poussière pour l'année 2024 avec possibilité de participer pour les années 2025 et 2026;

Attendu que la Ville veut se procurer une quantité approximative de 150 000 litres aux prix unitaires suivants pour chacune des années :

	Coût par litre (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
2024	0,3924 \$	58 859,85 \$
2025	0,4081 \$	61 219,73 \$
2026	0,4244 \$	63 655,73 \$

Attendu que le certificat de fonds disponibles numéro VO-240175 a été émis par le chef des finances pour un montant suffisant à la dépense;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Cynthia Harrisson-Tessier, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cyr et résolu à l'unanimité que la Ville de Saint-Lin-Laurentides autorise l'achat, la livraison et l'épandage de solution liquide de chlorure utilisée comme abat-poussière pour l'année 2024 à la compagnie Les Entreprises Bourget inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 58 859,85 \$, taxes incluses, avec la possibilité de participer pour les années 2025 et 2026 aux coûts décrits ci-haut.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient puisées au fonds général.

Le maire suppléant demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**122-04-24 ACCEPTATION DE SOUMISSIONS / ENTRETIEN DES ESPACES
VERTS 2024 / ENTREPRISE GAZON RIVE-NORD INC.**

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : M. Robert Portugais
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que la directrice générale par intérim a lancé un appel d'offres public sur SEAO pour recevoir des soumissions concernant un contrat d'entretien des espaces verts pour l'année 2024;

Attendu que huit soumissions ont été reçues au plus tard le 24 avril 2024 à 9 h et ouvertes le même jour à 9 h 01 en présence de :

- Mme Marie-Hélène Prévost, technicienne administrative aux Services techniques,
- Mme Mélissa Meilleur, directrice des loisirs et de la vie communautaire,
- Mme Audrey Cossette, adjointe administrative à la Direction des loisirs et de la vie communautaire,
- Huit représentants de compagnies;

Attendu que le résultat est :

COMPAGNIES	Total (taxes incluses)
Gazon Rive-Nord inc.	26 352,27 \$
Vert tout court	39 474,37 \$
Prestige pelouse et fleurs	62 975,26 \$
Groupe FM Paysagement	68 812,54 \$
Entreprises Roy	72 860,81 \$
Pelouse Turcotte inc.	74 618,78 \$
9222-0409 Québec inc.	88 455,74 \$
Pelouses M. Hénault	89 463,20 \$

Attendu qu'une correction mathématique a été faite au bordereau de prix de la compagnie 9222-0409 Québec inc. et que celle-ci ne modifie pas le rang de la soumission;

Attendu que les soumissions sont conformes aux exigences du devis;

Attendu que le certificat de fonds disponibles numéro PEV-240034 a été émis par le chef des finances pour un montant suffisant à la dépense;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Chrétien, appuyé par monsieur le conseiller Robert Portugais et résolu à l'unanimité que la Ville de Saint-Lin-Laurentides autorise :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;
- que l'octroi du contrat pour l'entretien des espaces verts 2024 sur le territoire de la ville de Saint-Lin-Laurentides, pour l'année 2024, soit accordé à Gazon Rive-Nord inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 26 352,27 \$, taxes incluses, pour toute la saison estivale 2024, soit du 1^{er} mai au 31 octobre 2024;

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

- que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient puisées au fonds général.

Le maire suppléant demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

123-04-24 ABOLITION DU POSTE DE COORDONNATRICE STRATÉGIQUE

PROPOSÉ PAR : M. Luc Cyr
APPUYÉ PAR : M. Mario Chrétien
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu qu'avec l'arrivée concomitante d'un nouveau conseil municipal et d'une nouvelle direction générale en 2021-2022, la création d'un poste de coordonnateur/coordonnatrice stratégique au bureau du maire s'était imposée tout naturellement;

Attendu que le principal rôle attribué à cette fonction, à savoir, faire le pont entre la direction générale et les élus afin que toutes les conditions gagnantes soient réunies pour que la vision politique du conseil municipal devienne réalité sur le territoire de la ville, et ce, de la façon la plus efficace et cohérente possible;

Attendu qu'un autre de ses rôles consistait à établir des relations fluides et pérennes avec tous les partenaires gouvernementaux avec qui la Ville transige couramment;

Attendu que, plus de deux ans plus tard, le bureau du maire comme l'administration considèrent que ce pont est solide et fonctionnel et que ce poste n'est plus aussi névralgique qu'il l'était lors de sa création;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cyr, appuyé par monsieur le conseiller Mario Chrétien et résolu à l'unanimité d'abolir le poste de coordonnateur/coordonnatrice stratégique au bureau du maire en date du 3 mai 2024 et de réaffecter les sommes ainsi dégagées à d'autres besoins.

Le maire suppléant demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

124-04-24 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas eu de période de questions.

125-04-24 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROPOSÉ PAR : M. Robert Portugais
APPUYÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier
ET RÉSOLU : à l'unanimité

À 19 heures 06 la séance extraordinaire est levée.

Le maire suppléant demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Je, Pierre Lortie, maire suppléant, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Copie originale signée

Pierre Lortie, maire suppléant

Copie originale signée

Me Stéphanie Myre, greffière et
directrice de la conformité municipale